

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE ET AU  
REHAUSSEMENT DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL POUR  
CERTAINS TITRES D'EMPLOI DE LA CATÉGORIE DES TECHNICIENS ET DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**INTERVENUE ENTRE**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

**ET**

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX (APTS)**

**LE 10 JUIN 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 36 des dispositions nationales de la convention collective 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de convenir des modalités relatives aux affichages de postes pour certains titres d'emploi susceptibles d'être affectés par une modification à la Nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux (nomenclature) à la suite du renouvellement des dispositions nationales de la convention collective 2024-2028.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. S'il advenait que des modifications relatives à la nomenclature visant un nombre d'heures hebdomadaire de travail de 37,50 heures soient effectuées pour un titre d'emploi, les modalités suivantes s'appliquent :
  - À compter de la date d'entrée en vigueur de la convention collective 2024-2028, lorsqu'un poste pour un titre d'emploi ayant fait l'objet d'une modification à la nomenclature devient vacant ou est nouvellement créé, l'Employeur doit l'afficher sur la base du nombre d'heures par semaine prévue à la nomenclature, à l'exception du 37,50 heures.
  - Si le poste vacant était à 37,50 heures, le poste peut être affiché à 37,50 heures.
3. La présente entente est convenue sans admission et ne peut constituer un précédent invoqué ultérieurement par l'une ou l'autre des parties.
4. La présente entente hors convention prend fin le 30 mars 2028.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, le 14 e jour du mois de juin de l'an 2024.

L'ALLIANCE DU PERSONNEL  
PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE  
LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
(APTS)

DocuSigned by:

Noëlaïne Allard

0448D1D0AFC0459

Noëlaïne Allard

DocuSigned by:

Josée Fréchette

808BD4109A9D484

Josée Fréchette

LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
(CPNSSS)

DocuSigned by:

Louis Bourcier

74A5DB2D3EE54C2...

Louis Bourcier

Signé par :

Frédéric Massé

77F2C9735BA441F...

Frédéric Massé

BUREAU DE LA NÉGOCIATION  
GOUVERNEMENTALE - SECRÉTARIAT  
DU CONSEIL DU TRÉSOR (BNG – SCT)

Signé par :

Kim Lacerte

621FBB74BB4C4B5...

Kim Lacerte